



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février à dix-huit heures, a eu lieu à la salle de la démocratie à Yzeure, le Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier, sous la présidence de **Monsieur Michel LAFAY, Vice-Président.**

Membres en exercice : 56
Membres présents : 27
Membres excusés : 7

Date de convocation : 15 février 2017

Etaient présents : Philippe GONTHIER, Christophe GIRARD, Nicole BERTRAND, Michel LAFAY, Laura BRIAND, Corinne DUPOUX, Chantal AGUINET, Odile PIERROT, Philippe VADROT, Alain-Michel de LA BUHARAYE, Colette ROBOTA, Odile RABOUTOT, Eric DE BURE, Jean-Maurice ROY, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Laurent DESMYTTER, Aline BONNEAU, Sandrine FARDEAU, Séverine LANDRE, Daniel DAUMUR, Adeline BARRAUD, Brigitte DEVAUX, Philippe SPEISSER, Sylvain ROUX, Christian DESMOULES, Jean-Pierre PAUTONIER, Alain SOUFFERANT.

Etaient excusés : Bertrand SÈVE, Hubert REIGNEAUD, François PASQUET, Michel BRENOT, Serge LAFORET, Louis NAUX, Pascal THÉVENOUX.

Avait donné pouvoir : Louis NAUX à Philippe VADROT.

Secrétaire de séance : Philippe SPEISSER

Assistaient également à la réunion : Sophie BONILLO, Thierry GAUDET, Nadia GODIGNON, Marion SANNER, Roger BORDE, Jocelyne VEVRE du SICTOM Nord Allier.

Le Conseil Syndical a pu valablement délibérer

TABLE DES MATIERES

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2017

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

3/ QUESTIONS DIVERSES



Monsieur LAFAY informe l'assemblée que cette réunion fait suite à celle du 16 février 2017 reportée puisque le quorum n'a pas été atteint.

M. LAFAY énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence. Il rappelle que les pouvoirs ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum. En cas d'indisponibilité, les délégués titulaires doivent prévenir leurs suppléants.

M. LAFAY remercie la ville d'Yzeure pour le prêt de la salle.

Monsieur le Vice-Président informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom et parle dans le micro mis à disposition.

Monsieur Philippe SPEISSER est désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2017

Extrait de la délibération

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu du dernier Conseil syndical du 2 février 2017.

Il demande aux délégués si le compte-rendu appelle des réserves ou des observations. Ce compte-rendu est approuvé.

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

M. LAFAY fait lecture du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé pour l'exercice 2017.

Ce rapport a fait l'objet des observations et commentaires suivants :

III - Activité du SICTOM Nord Allier

2 - Déchèteries

M. DESMYTTER précise que les travaux réglementaires consistent notamment à remplacer les garde-corps existants par d'autres dispositifs. Le coût global des travaux sur les déchèteries sera étalé sur plusieurs années.

4 - Installation de Stockage des déchets non dangereux (ISDND)

Mme BONILLO précise que l'enquête publique relative au permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque est prévue du 6 mars 2017 au 5 avril 2017. Ce dossier est porté par la société PHOTOSOL.

IX - Analyse financière prospective

M. LAFAY précise que ces chiffres avaient été présentés par le bureau d'études Calia Conseil venu présenter les différents scénarii de prospective, lors du conseil syndical du débat d'orientations budgétaires 2016 (séance du 8 février 2016).

M. DESMYTTER évoque que la fin du site est prévue fin 2018, un autre mode d'exploitation devra être défini. Quel qu'il soit, il aura un coût. Il rappelle que l'enfouissement des déchets n'est plus autorisé.

M. LAFAY ajoute que la TGAP s'applique également sur les déchets entrants à l'unité de traitement, ce que le bureau d'études n'avait pas prévu puisqu'une jurisprudence est parue après l'élaboration dudit rapport.

M. DESMYTTER précise que cela fait ¼ plus cher la tonne entrante par rapport à ce qui était prévu. Une prospective ne peut être donnée aujourd'hui. Le SICTOM Nord Allier au complet en décidera lors du vote du budget qui devrait intervenir mi-avril.

M. DESMYTTER rappelle que le SICTOM Nord Allier a organisé, en octobre 2016, sur les communes de Moulins, Dompierre s/Besbre et Bourbon l'Archambault, trois réunions sur le coût des déchets. A la surprise du SICTOM Nord Allier, peu d'usagers se sont déplacés, ce qui n'est pas en relation avec les nombreuses questions que se pose l'ensemble des contribuables du territoire.

Il insiste sur la nécessité de communiquer au maximum sur le tri, par le biais entre autre du bulletin municipal. Le comportement « je paie donc je mets tous mes déchets dans le sac noir » est contre-productif. Plus on met dans le sac noir, plus le coût est élevé.

M. DESMYTTER dit que le syndicat a tous les éléments pour démontrer qu'il s'agit d'un comportement qui est à l'inverse par rapport à l'économie que l'on peut faire.

M. ROUX demande si une communication sur l'augmentation de la TEOM est prévue.

M. DESMYTTER répond que c'est lors du vote du budget que sera décidée l'augmentation de la TEOM. Le Conseil syndical étant incomplet, on ne peut décider sans la présence des élus de Moulins Communauté qui apporte la plus grosse contribution au SICTOM Nord Allier.

M. DESMYTTER rappelle que depuis une décennie, alors même que la présidence et le bureau ont changé, la réflexion a toujours été la même : il vaut mieux augmenter un peu chaque année plutôt que doubler au terme de l'échéance 2019.

M. LAFAY conseille et invite l'ensemble des élus, à visiter et faire visiter le site afin d'avoir une autre vision du domaine des déchets.

M. DESMYTTER ajoute qu'au-delà du ramassage des déchets, il y a toute une réglementation environnementale : l'imperméabilisation, les puits, les digues, les jus appelés lixiviats traités par la station d'épuration d'Avermes, la couverture d'argile etc....

Mme LANDRE demande si la projection est basée sur un tonnage identique ou bien si elle est comprise l'augmentation du tri avec une baisse du tonnage d'ordures ménagères.

M. DESMYTTER répond que la projection est basée sur le même tonnage.

M. DESMYTTER évoque la continuité du programme local de prévention, le nouveau centre de tri qui permettra d'élargir les consignes de tri ainsi que l'optimisation des collectes. Certains syndicats mettent en place des collectes de sacs jaunes au porte à porte. Le retour d'expérience montre un taux de collecte en augmentation mais un coût onéreux pour la collectivité.

M. DESMYTTER indique que le syndicat est dans une période transitoire en matière de traitement.

Mme LANDRE indique qu'il faudrait qu'on puisse dire que la TEOM va se maintenir jusqu'à un nouveau mode de traitement et que si on accentue l'effort sur le tri, on baissera le tonnage des ordures ménagères et on pourra arriver à un taux de TEOM plus faible.

M. DESMYTTER corrige en indiquant qu'il faut amortir l'augmentation qu'il va y avoir. Et plus on va trier, plus on amortira l'augmentation. La collecte sélective a un coût, et le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Il rappelle que le SICTOM Nord Allier a mis en place des gestes de prévention à travers des manifestations (gobelets recyclables), la recyclerie (objets et meubles recyclés par les associations), la filière éco-mobilier (récupération de matelas, sommiers) etc... Ces meubles étant sortis des encombrants ne sont pas soumis à la TGAP, ce qui génère une économie pour la collectivité.

M. LAFAY rappelle que le tonnage de déchets en Californie est de 1400 kg/an/hab, comme évoqué lors de la conférence de Béa Johnson, soit 3 fois plus que la France.

M. LABUSSIÈRE souhaite connaître les coûts d'enfouissement et d'incinération.

Mme BONILLO répond que le coût de l'enfouissement s'élève à 65 €/t, surtaxes et investissement compris. Le coût de l'incinération s'élève à environ 100 €/t.

Mme BONILLO évoque qu'avant d'enfouir ou incinérer les déchets, il faut développer toute la partie prévention, tri, collecte sélective.

M. LABUSSIÈRE souhaite connaître les prix pratiqués dans d'autres départements.

Mme BONILLO évoque la mise en œuvre d'un nouveau programme local de prévention de gestion des déchets (PLPD), inscrit au budget 2017. Le précédent (2010-2015) était intégré dans l'accord-cadre avec l'ADEME, le SICTOM Nord Allier avait ainsi pu bénéficier de subvention. Or, le futur PLPD devenant obligatoire pour toutes les collectivités responsables de collecte ou traitement des déchets ménagers, il ne pourra bénéficier de subvention. Cette étude a été décalée d'une année, afin de la réaliser sur le nouveau périmètre du SICTOM Nord Allier. Un diagnostic puis un plan d'actions seront établis pour continuer à travailler sur le domaine prévention.

En parallèle, il y a le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui doit être mis en œuvre par la Région, la compétence planification ayant été transférée du Département à la Région depuis 2016. Après installation, les premières réunions ont commencé en janvier 2017. Les groupes de travail vont se mettre à l'œuvre pour travailler les différents sujets liés au traitement, à la prévention pour arriver à élaborer le plan régional qui devrait être soumis à enquête publique puis adopté en 2018-2019.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.



M. LAFAY informe l'assemblée que le prochain Conseil syndical pour la mise en place du nouvel exécutif pourrait avoir lieu jeudi 16 mars 2017 à 18h à Cap cinéma, sous réserve d'obtenir l'arrêté préfectoral validant l'adhésion de Moulins Communauté au SICTOM Nord Allier. Celui-ci devrait intervenir début mars.

M. LAFAY précise à l'ensemble des élus de prévoir du temps lors de ce prochain conseil car les élections du Président, de chaque Vice-Président, des membres du bureau se dérouleront à bulletin secret, selon la réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait à Chézy, le 17 mars 2017

Le secrétaire de séance,

Philippe SPEISSER

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Débat d'orientations Budgétaires (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire de la collectivité.

I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL

1. LA REFORME TERRITORIALE
2. LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

II - ACTUALITES FINANCIERES

III - L'ACTIVITE DU SICTOM Nord Allier

1. LES COLLECTES
2. LES DECHETERIES
3. LE CENTRE DE TRI
4. L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND)
5. LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS
6. L'EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT DE CHEZY
7. LA RECYCLERIE

IV - ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

1. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
2. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
3. AUTOFINANCEMENT
4. INVESTISSEMENTS
5. ENDETTEMENT

V - ETAT DE LA DETTE

VI - LES RESSOURCES DU SYNDICAT

1. LES RESULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS
2. LA TEOM
3. LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA
4. LA REDEVANCE SPECIALE
5. LE SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES
6. DES RECETTES DIVERSES
7. LES SUBVENTIONS

VII - DEPENSES – Extension du site de traitement

VIII - DEPENSES – Exploitation courante du SICTOM Nord Allier

1. Prévisions du budget principal
2. Prévisions du budget Collecte Sélective
3. Prévisions du budget CSDU

IX - ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL

1. LA REFORME TERRITORIALE

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés devient une compétence obligatoire des communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

Par ailleurs, par arrêté du 18 mars 2016, le Préfet de l'Allier a adopté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, puis en décembre 2016 a pris les arrêtés validant les fusions des EPCI et actant leurs nouveaux périmètres.

EVOLUTION DU PERIMETRE DU SICTOM NORD ALLIER

Le SICTOM Nord Allier voit son périmètre évoluer à compter du 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion de certains EPCI et à l'extension de la communauté d'agglomération de Moulins.

Compte tenu du mécanisme de représentation-substitution concernant les communautés de communes, les membres adhérent au SICTOM Nord Allier sont :

- **Communauté de communes du Bocage bourbonnais (6 communes)** : la communauté de Communes En Bocage Bourbonnais a fusionné avec la communauté de communes Bocage Sud.

- **Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire (17 communes)** : la communauté de communes Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise a fusionné avec la communauté de communes Le Donjon Val Libre et la communauté de communes Varennes-Forterre.

- **Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne (1 commune)** : la communauté de communes du Pays Saint Pourçinois a fusionné avec la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble, et avec la communauté de communes du Bassin de Gannat.

- **Communauté de communes sud Nivernais (4 communes)** : la communauté de communes du Sud Nivernais a fusionné avec la communauté de communes Fil de Loire et les communes de La Fermeté et Toury-Lurcy.

La **nouvelle communauté d'agglomération de Moulins (44 communes)** issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Moulins avec la communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, la communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, et les communes de Dornes et Saint Parize-en-Viry situées dans le département de la Nièvre, doit engager une nouvelle procédure d'adhésion au SICTOM Nord Allier.

Un arrêté préfectoral actant cette adhésion devrait intervenir début mars 2017.

IMPACT SUR L'EXECUTIF

La création et l'adhésion de la nouvelle communauté d'agglomération, Moulins Communauté, au SICTOM Nord Allier impliquent la nécessité de procéder à la mise en place d'un nouvel exécutif. Ces élections devraient avoir lieu dans le courant du mois de mars 2017.

Dans l'attente, les délégués de l'ancienne communauté d'agglomération de Moulins ne peuvent plus siéger au SICTOM Nord Allier et ce jusqu'à la fin de la procédure de ré adhésion.

2. LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

La loi NOTRe a créé le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui relève de la compétence du conseil régional. Il se substitue au Plan régional de prévention et gestion des déchets dangereux, au Plan départemental ou interdépartemental des déchets non dangereux ainsi qu'au Plan départemental ou interdépartemental des déchets issus des chantiers.

L'assemblée de préfiguration de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD a été organisée par la nouvelle région Auvergne-Rhône Alpes le 23 janvier 2017.

Des groupes de travail se réuniront au cours de l'année 2017 afin de rédiger un projet de plan qui sera soumis à enquête publique en 2018.

II - ACTUALITES FINANCIERES

Conjoncture nationale

Dans un contexte économique toujours compliqué, la loi de finances pour 2017 (loi 2016-1917 du 29 décembre 2016) a été établie sur la base des hypothèses suivantes :

- une **croissance** de 1,5% en 2017 (1,1 % en 2016)
- une **inflation** très faible de 0,5% (0,2 % en 2016)
- un **coefficient de révision des valeurs locatives** : 1,004 (1,01 en 2016)

- Taux de FCTVA:

Les nouvelles dispositions législatives issues de la loi de finances pour 2016 et de la loi de finances rectificatives pour 2015 ont apporté des modifications substantielles aux modalités d'attribution de FCTVA. L'éligibilité au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le taux de compensation applicable aux dépenses réalisées en 2016 est maintenu au taux fixé en 2015, soit **16,404 %**.

- TGAP (Taxe Globale sur Activités Polluantes)

L'article 52 de la loi n° 2016-1918 de finances rectificative pour 2016 poursuit la trajectoire relative à la TGAP "déchets" jusqu'en 2025. L'ensemble des modifications apportées seront explicitées dans une circulaire qui devrait être publiée dans le courant du premier trimestre 2017.

Pour l'enfouissement des déchets qu'il collecte, le SICTOM Nord Allier bénéficie d'une modulation de TGAP du fait de l'existence sur l'ISDND d'une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté.

En 2017, la TGAP sera de 23 €HT la tonne (20,08 €HT/t en 2016) et devrait atteindre le coût de 31 €HT la tonne en 2025.

- Dépenses de personnel

Le point d'indice qui sert de base au traitement des fonctionnaires était gelé depuis 2010. Il a été revalorisé de + 0,6% en juillet 2016, et le sera de nouveau de + 0,6% en février 2017.

III - L'ACTIVITE DU SICTOM Nord Allier

1. LES COLLECTES

Suite à la mise en service de la plateforme de compostage des déchets verts sur le site de Chézy, une **collecte au porte à porte des déchets verts** a pu être mise en œuvre.

Cette collecte a débuté à l'automne 2016 sur une partie de la zone pavillonnaire de la commune d'Yzeure en substitution d'une collecte des ordures ménagères.

Cette opération a donné lieu à l'acquisition par le SICTOM Nord Allier de bacs spécifiques pour la collecte des déchets verts afin d'équiper les usagers de ce service. Une 2^{ème} commande devrait être passée en 2017, afin d'étendre, avant l'été, cette collecte à la 2^{ème} partie de la zone pavillonnaire de la commune d'Yzeure.

Par ailleurs, est également prévue en 2017 l'étude de l'extension de cette collecte à certains quartiers pavillonnaires de la commune de Moulins et de la commune de Neuvy.

Enfin, sur la commune d'Avermes, qui bénéficie de cette collecte depuis 1994, les nouveaux pavillons qui ne seraient pas encore desservis par cette collecte seront également équipés en 2017.

La mise en place de la collecte des déchets verts a été l'occasion de revoir la majorité des circuits de **collecte au porte à porte des ordures ménagères** qui ont été modifiés afin d'optimiser les moyens humains et techniques.

Concernant la **collecte mono-opérateur en bras latéral** des ordures ménagères, aucun changement significatif n'a eu lieu en 2016 et aucun n'est prévu pour 2017.

Le **renouvellement du parc de véhicules**, débuté en 2014 avec l'acquisition de 4 véhicules de collecte traditionnelle, poursuivi en 2015 avec l'achat de 3 véhicules de collecte traditionnelle et 1 véhicule de collecte latérale s'est achevé en 2016 avec le renouvellement d'un véhicule de collecte des bennes de déchèteries, l'acquisition d'une remorque, le renouvellement d'un véhicule de collecte des points tri et l'acquisition d'une benne de collecte traditionnelle dite « petite largeur ».

A compter de 2017, pour maintenir un bon état du parc, il conviendra de programmer le remplacement, chaque année, de 2 à 3 véhicules.

La **collecte sélective des emballages et produits recyclables** est en place sur les 64 communes composant le territoire du SICTOM Nord Allier, soit en apport volontaire, soit en porte à porte pour 11 d'entre elles.

Les flacons et bouteilles en verre sont uniquement collectés en points d'apport volontaire sur toutes les communes.

Depuis 2013, un programme a été engagé dans les bourgs et les centres villes pour la mise en place de **points enterrés de collecte des emballages et produits recyclables**.

Ces équipements parfaitement intégrés dans le paysage sont à la charge partagée du SICTOM Nord Allier et des communes volontaires. Le syndicat prend en charge les dépenses liées à la fourniture et à la pose de l'équipement ; les communes financent pour leur part les travaux de génie civil.

Ces installations viennent en remplacement des points tri, qu'il convient de redéployer afin de densifier ou d'équiper certaines zones rurales.

Ce programme se poursuivra en 2017 avec la mise en place de 5 points enterrés complets supplémentaires répartis sur différentes communes.

Suite à la **réforme territoriale** et à l'extension du territoire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, le nombre de communes adhérentes au SICTOM Nord Allier (via les communautés de communes et la communauté d'agglomération) devrait passer de 64 à 72 communes.

Les 8 communes supplémentaires sont collectées en 2017, à titre transitoire, par le SIROM du secteur de Lurcy-Lévis pour 6 d'entre elles et par le SYCTOM de Saint-Pierre le Moutier pour les 2 autres.

L'année 2017 sera consacrée à l'étude par les services du SICTOM Nord Allier de la reprise en régie de la collecte sur ces communes, qu'il s'agisse des ordures ménagères ou des produits recyclables.

2. LES DECHETERIES

En 2016, ont été réalisés des travaux de reprise partielle des revêtements de voirie des **déchèteries de Bourbon et de Coulandon**.

En 2016 également, le bureau d'études Terroirs et Communautés a été retenu pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **réalisation d'une déchèterie dite « nouvelle génération » sur le site de Chézy**. Cette déchèterie remplacera la déchèterie actuelle de Chézy, mise en service en 1997.

Pour mémoire, l'augmentation du nombre de filières de reprise et de la nature des déchets collectés oblige la collectivité à ajouter régulièrement des contenants sur un espace qui n'est pas extensible.

Par ailleurs, le positionnement même de la déchèterie, réservée aux particuliers et aux véhicules inférieurs à 3,5 tonnes, au milieu de voies de circulation de poids-lourds ne va pas sans créer des risques notamment pour les usagers, conducteurs de véhicules légers souvent avec remorque.

De plus, la déchèterie se situe dans la zone d'influence du futur centre de tri simplifié.

Enfin, il convient désormais d'intégrer les notions de réemploi et de collecte en amont du vidage des produits réutilisables.

Le concept proposé de déchèteries « à plat » permet, grâce à l'absence de quais et la séparation des circulations VL et PL, de sécuriser des lieux de plus en plus fréquentés par les usagers et d'apporter plus de fluidité.

Le schéma fonctionnel de la future déchèterie, présenté par le bureau d'études Terroirs et Communautés à l'automne 2016 servira de base à la consultation des maîtres d'œuvre.

Il sera donc proposé d'inscrire au budget primitif 2017 la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux.

En parallèle, le bureau d'études Terroirs et Communautés a également réalisé en 2016 **l'audit des 7 autres déchèteries** gérées par la collectivité. Celui-ci rendu en fin d'année a permis de définir pour chaque déchèterie une liste de travaux obligatoires, de travaux recommandés et de travaux possibles d'optimisation des différents sites.

Il sera proposé de créer une autorisation de programme dédiée à ces investissements dont les premiers crédits de paiement seront à inscrire au budget primitif 2017.

3. LE CENTRE DE TRI

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la société IHOL est titulaire du marché d'exploitation du centre de tri et assure la **prestation de tri** et de conditionnement des emballages issus de la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire pour les 4 structures suivantes :

- Le SICTOM Nord Allier,
- le SICTOM de la Région Montluçonnaise,
- le SICTOM de Cérilly
- le SIROM de Lurcy-Lévis.

Ce marché a été conclu pour une durée de 3 ans et est renouvelable 2 fois 6 mois.

Concernant le **centre de tri simplifié** au niveau départemental, différentes avancées ont eu lieu en 2016 :

- la **constitution de la Société Publique Locale ALLIER TRI** entre le SICTOM Nord Allier, le SICTOM Sud Allier, le SICTOM de la Région Montluçonnaise, la Communauté d'Agglomération de Vichy, le SICTOM de Cérilly, le SIROM de Lurcy-Lévis et le SMIRTOM du Val de Cher.

L'objet de la SPL est, d'une part, l'étude et la réalisation du centre de tri situé à Chézy, et d'autre part, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri.

La SPL est une société anonyme de droit privé dont 100% de l'actionnariat est public. Son capital fixé à 500 000 € est réparti entre les structures adhérentes en fonction de la population, soit pour le SICTOM Nord Allier 117 400 € versés à la SPL en 2016.

Pour 2017, il conviendra de prévoir au budget l'inscription de la participation du SICTOM Nord Allier au frais de fonctionnement de la SPL.

- le lancement par la SPL ALLIER TRI de la **consultation en vue de la signature d'un marché public global de performance incluant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance** du futur centre de tri. L'attribution de ce marché devrait avoir lieu au 1^{er} semestre 2017.

Le centre de tri simplifié nécessitera la construction d'un nouveau bâtiment qui viendra s'accoler au centre de tri actuel, sur l'espace laissé disponible.

Le bâtiment social qui regroupe à ce jour les services collecte, communication, les vestiaires du personnel de collecte et les locaux du comité d'établissement et des syndicats se situera dans la zone de fonctionnement du nouveau centre de tri.

En conséquence, la construction d'un **nouveau bâtiment pour les services de la collectivité** est à envisager. Il permettrait alors de regrouper en un même lieu les différents services actuellement dispersés.

Une mission de programmation a été attribuée au bureau d'études Initial Consultants. Elle consiste dans un premier temps en la réalisation d'une étude de faisabilité, d'un préprogramme et d'un programme. Ces éléments livrés au SICTOM Nord Allier en 2017 serviront de base à la décision d'engager la construction dudit bâtiment.

Dans l'affirmative, il conviendra alors de lancer un concours pour le choix d'un maître d'œuvre.

Les études du maître d'œuvre retenu et le lancement de la consultation pour les travaux pourraient le cas échéant avoir lieu en 2018, pour des travaux réalisés en 2019.

4. L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND)

En 2016, le contrat de délégation de service public par lequel la société COVED exploitait l'ISDND jusqu'au 31 décembre 2015, a été soldé par la signature d'un **protocole transactionnel**. Celui-ci a repris les travaux prévus et non réalisés par COVED au 31/12/2015. Ces travaux étaient alors à la charge de la collectivité.

Un solde de 94 279 € a été reversé par la société COVED au SICTOM Nord Allier en vue de leur réalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la société COVED est titulaire d'un marché public de prestation de service dont l'objet est **l'exploitation de l'ISDND** et le début de la mise en veille du site.

Ce marché a été conclu pour une durée de 3 ans et est renouvelable 2 fois 1 an.

Le syndicat, toujours dans l'attente d'une décision de justice concernant le projet d'extension du site de traitement, a limité, à compter de janvier 2016, les apports sur l'installation aux seuls déchets apportés par la collectivité et les collectivités du territoire et aux refus de tri du centre de tri de Chézy.

Cette situation a généré des difficultés pour le **tissu économique local et les petits apporteurs** ont demandé par le biais des services de l'Etat une solution de massification de leurs déchets à proximité du lieu de production pour un acheminement sur un autre lieu de traitement.

Dans le cadre du marché d'exploitation de l'ISDND, le SICTOM Nord Allier a mis à disposition de la société COVED un bâtiment dont une partie est dédiée au regroupement, transit et tri de divers déchets tels que le bois et le plâtre.

Par le biais d'une convention, le SICTOM Nord Allier a autorisé la société COVED à utiliser une partie du hall mis à disposition pour exercer cette nouvelle activité et répondre à la problématique posée, et ce jusqu'à la date de fin de son marché ou jusqu'à la date de fin d'autorisation du transfert.

Depuis janvier 2016, l'entretien du **réseau de biogaz** a été repris en régie par le SICTOM Nord Allier. Le traitement et analyses des lixiviats et des eaux pluviales sont à la charge de la collectivité.

Débutés en 2015, les **travaux de couverture finale** se sont poursuivis sur 2016.

Ils se réalisent au fur et à mesure de l'atteinte de la cote maximale autorisée par arrêté préfectoral et concernent la couverture finale du site, le réseau de biogaz et de lixiviats, les digues.

Autorisée par arrêté préfectoral, l'exploitation de l'ISDND devait se terminer en mars 2018. Toutefois, un plan prévisionnel d'exploitation, remis par l'exploitant COVED, a permis d'estimer le vide de fouille (capacité disponible).

Le syndicat engagera auprès des services de la préfecture et de la DREAL les démarches pour demander l'autorisation de **prolonger la durée de vie du site** jusqu'au courant de l'année 2019.

L'installation de valorisation du biogaz, en service depuis février 2013, permet au SICTOM Nord Allier de bénéficier depuis 2015 de la modulation de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Un réseau de chaleur pour le chauffage des locaux du SICTOM a été raccordé à cette installation. Il est en service depuis début 2015.

La société PHOTOSOL avec laquelle le SICTOM Nord Allier a signé une promesse de bail emphytéotique lui permettant de réaliser les études, démarches et travaux nécessaires à **l'implantation d'une centrale solaire**, a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national lancé par le MEDDE (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) s'assurant ainsi un prix de rachat de l'électricité produite.

Des démarches doivent être engagées pour permettre la modification de l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'ISDND et permettre cette implantation.

5. LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS

La **plateforme de compostage de déchets verts** de Chézy est la seule installation envisagée par le SICTOM Nord Allier dans son projet global d'extension du site de traitement de Chézy qui a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2013.

Après des travaux réalisés au 1^{er} semestre 2015 et une mise en service industrielle (période de test), cette installation est entrée en fonctionnement réel depuis la mi-octobre 2015. La 1^{ère} expédition de compost a eu lieu le 20 janvier 2016.

Le marché conclu pour la construction de la plateforme de compostage comprenait 2 ans d'exploitation. Cette période s'achève en octobre 2017.

Afin d'apporter au SICTOM les éléments de décision, une mission sera confiée début 2017 à un bureau d'étude qui devra déterminer le **mode d'exploitation** le plus adéquat entre la régie, la prestation de service ou un mixte des 2 solutions.

6. L'EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT DE CHEZY

Elle concerne :

- ✗ la construction d'une unité de traitement et valorisation des déchets (UTVD),
- ✗ la construction d'une plateforme de compostage des déchets verts (*cf point précédent*),
- ✗ la réalisation d'aménagements divers (ponts bascules, voiries, clôture, aménagements paysagers,...),
- ✗ l'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Le permis de construire a été obtenu le 4 juin 2012.

Concernant la **construction de l'UTVD et l'extension de l'ISDND**, la décision de refus du Préfet de l'Allier s'est appuyée sur l'adoption par le Conseil Général, en juin 2013, d'un Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND), qui ne retient pas ces projets du SICTOM Nord Allier.

Le SICTOM Nord Allier a donc engagé deux procédures auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand : l'une contre le plan départemental, l'autre contre l'arrêté préfectoral.

En juin 2014, le Tribunal Administratif qui a relié les deux affaires, a rejeté la requête du SICTOM Nord Allier aux motifs que :

- le Conseil Général n'était pas obligé de retenir, dans le plan révisé, les projets, quoique avancés, du SICTOM Nord Allier car le département était en capacité de traiter ses déchets avec les installations existantes,
- il existe une incertitude quant au futur réemploi du compost issu de l'UTVD.

Le Président du SICTOM Nord Allier a décidé de faire appel de cette décision, tout en contactant les structures liées à la gestion des déchets dans le département (Conseil Général et autres structures intercommunales de collecte et traitement des déchets ménagers) afin de trouver ensemble une solution au maintien du site de traitement de Chézy et les synergies qui pourraient exister entre les différents acteurs.

Ainsi, en parallèle de la création de la SPL ALLIER TRI pour la création du centre de tri, une **convention d'entente** a été signée en avril 2016 entre le SICTOM Nord Allier et le SICTOM Sud Allier pour la mutualisation des équipements suivants :

- l'unité de traitement des ordures ménagères, sise à Bayet, propriété du SICTOM Sud Allier,
- la plateforme de compostage des déchets verts, sise à Chézy, propriété du SICTOM Nord Allier,

Attendues initialement pour le 1^{er} semestre 2016, les décisions de justice pourraient intervenir dans le courant du 2^{ème} trimestre 2017.

Dans l'attente de cette décision, les inscriptions budgétaires liées aux autorisations de programme n°1, 2 et 3 ont été décalées d'une année.

7. LA RECYCLERIE

Dans le cadre de son programme local de prévention, le SICTOM Nord Allier a lancé en 2014 une étude de faisabilité sur la création d'une **recyclerie** sur son territoire.

Cette dernière a montré qu'il existait sur le périmètre du syndicat un gisement potentiel de 450 tonnes/an de produits réutilisables déposés dans les 8 déchèteries gérées par la collectivité. Ce tonnage s'élève à environ 200 tonnes/an sur les seules déchèteries d'Avermes et Chézy.

L'étude a, dans un 2^{ème} temps, identifié les besoins en termes de surfaces, de moyens humains nécessaires au fonctionnement d'un tel équipement. Elle a également retenu le chantier d'insertion comme statut possible.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt, le SICTOM Nord Allier a retenu début 2016 la candidature de la Régie Moulins Sud en partenariat avec l'Envol, Viltais et Cyclorecyclo.

L'engagement du syndicat porte sur la mise en place à l'entrée des déchèteries, de locaux qui serviront au dépôt par l'utilisateur des produits qu'il juge réutilisables. Après avoir effectué quelques tests, le ressourcier mis à disposition par l'association choisira de diriger effectivement ce produit vers la recyclerie ou bien le destinera à la déchèterie.

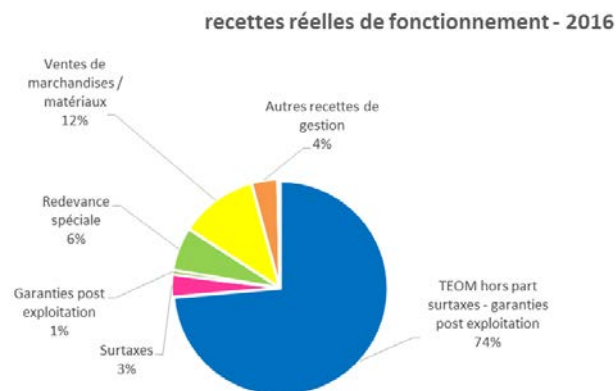
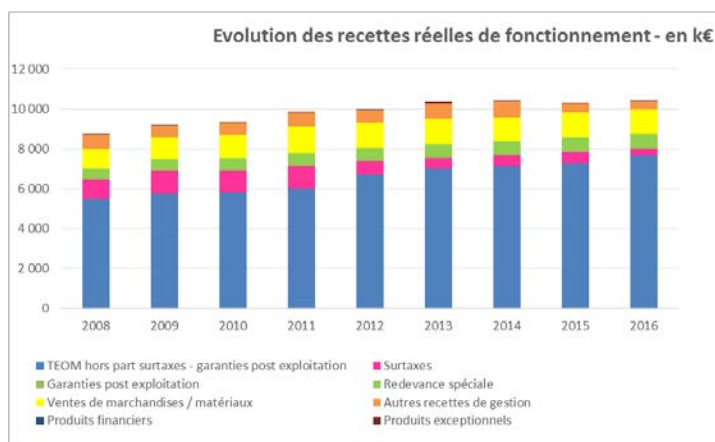
Le SICTOM Nord Allier mettra également à disposition de l'association un camion hayon qui lui permettra de faire les rotations entre les déchèteries et la recyclerie.

La Régie Moulins Sud qui a travaillé le dossier au cours de l'année 2016 a informé le SICTOM début février que son conseil d'administration avait décidé, suite à un bouleversement de la gouvernance de la structure, de surseoir à la mise en place de cette action pour une durée de 6 mois.

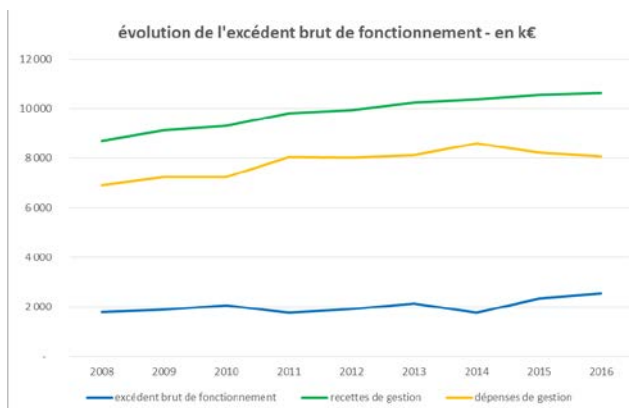
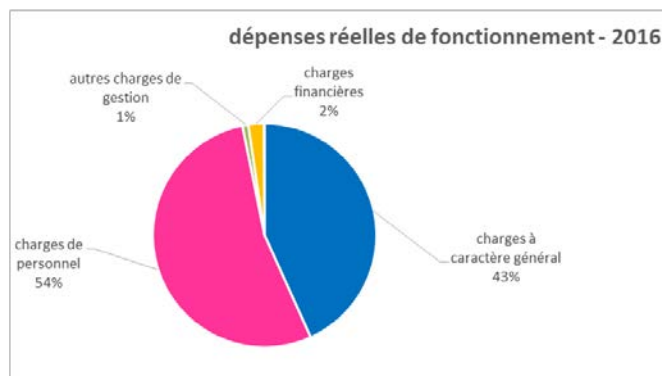
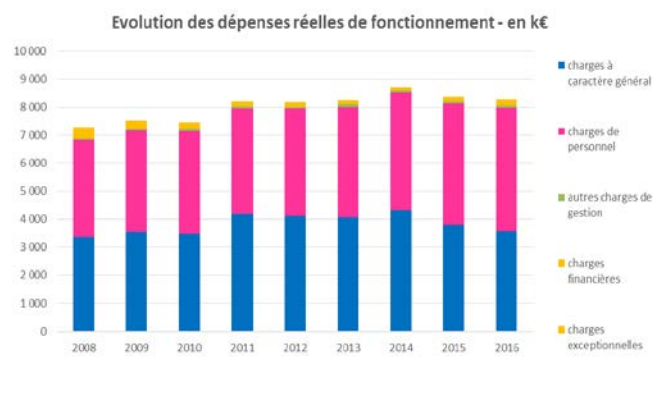
Le projet de recyclerie n'est toutefois pas abandonné par la Régie Moulins Sud et devrait être relancé à l'issue de cette période.

IV - ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,46 M€ en 2016, dont 7,6 M€ de TEOM (hors surtaxes et garanties post exploitation). Elles ont progressé de 2,14 % en moyenne depuis 2008.



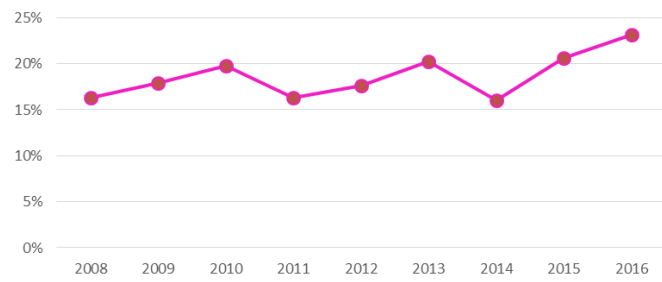
Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de 1,7% par an. Elles s'élèvent à 8,26 M€ en 2016.



L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est la différence entre produits courants et charges courantes. Il permet de vérifier la capacité de la collectivité à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de la dette.

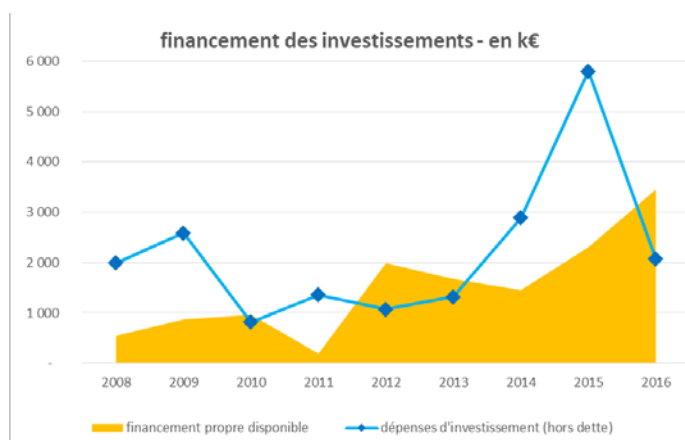
Le niveau d'excédent brut de fonctionnement (EBF) est stable sur la période 2008-2016. Il s'élève à 2,5 k€.

évolution du taux de CAF



La **Capacité d'autofinancement brute (CAF)** est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui permet au SICTOM de rembourser la dette et de financer de nouvelles opérations d'investissement.

financement des investissements - en k€

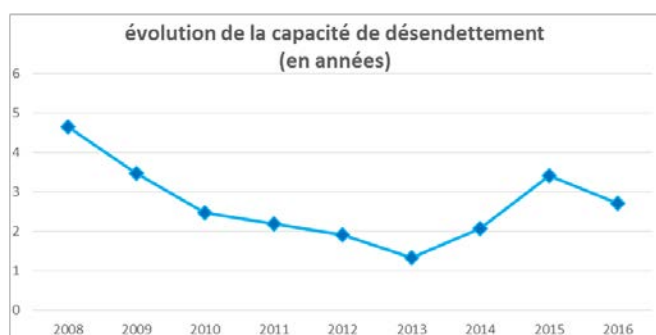


Les 19,9 M€ de **dépenses d'équipement** réalisées entre 2008 et 2016 ont été financées à :

- 55% pour la CAF nette, les dotations et les subventions d'équipement
- 45% par les nouveaux emprunts

Pour mémoire, 2015 est l'année de financement de la plateforme de compostage de déchets verts, 3,8 M€

évolution de la capacité de désendettement (en années)



Les ratios d'endettement sont corrects :

- la **capacité de désendettement** est dynamique : **2,7 ans** en 2016 (4,6 en 2008)
- l'annuité de dette représente 8 % des recettes réelles de fonctionnement en 2016 (18% en 2008)

Sur la période 2008-2016, le SICTOM a emprunté 9 M€ et remboursé 8,39 M€ de capital.

L'encours de dette s'élève à 6,76 M€ fin 2016.

V – ETAT DE LA DETTE

EMPRUNTS 2016

En 2016, 2 emprunts sont arrivés à échéance. Le SICTOM Nord Allier n'a pas contracté de nouveaux emprunts.

L'encours de dette au 31 décembre 2016 s'élève à 6 763 583,12 €.

Evolution de l'encours de dette

Capital restant dû (en k€)	au 31/12/2008	au 31/12/2009	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016
	6 656	5 699	4 549	3 504	3 374	2 782	2 604	7 460	6 764

Caractéristique de la dette au 31 décembre 2016

- Part d'emprunt à taux fixe : 92 %
- Part d'emprunt à taux variable : 8 %
- Capacité de désendettement (temps nécessaire à la collectivité pour solder sa dette via son autofinancement) : 2,7 ans

année	libellé	organisme de crédit	montant	taux	durée en années	périodicité	1ère échéance	dernière échéance	capital 2017	intérêts 2017	annuité 2017
BUDGET PRINCIPAL											
2002	aménagement abords usine	caisse d'épargne d'Auvergne	864 402 €	taux variable plafonné à 6,50% depuis la signature du contrat : 3,60%	15	trimestrielle	25/11/03	25/08/18	71 455,05 €	3 653,95 €	75 109,00 €
2004	déchetterie de Thionne	banque populaire du massif central	228 000 €	taux fixe : 3,67%	15	trimestrielle	23/03/05	23/12/19	18 020,93 €	1 812,71 €	19 833,64 €
2004	extension des ateliers - phase 1	banque populaire du massif central	264 750 €	taux fixe : 3,70%	15	trimestrielle	23/03/05	23/12/19	20 952,50 €	2 125,58 €	23 078,08 €
2005	extension des ateliers - phase 2	banque populaire du massif central	227 000 €	taux fixe : 3,48%	15	trimestrielle	29/03/06	29/12/20	17 189,82 €	2 299,66 €	19 489,48 €
2007	réalisation de parkings et voiries diverses (1)	crédit local de France	400 000 €	taux fixe : 4,51%	12	trimestrielle	01/05/08	01/02/20	33 333,32 €	4 380,34 €	37 713,66 €
2008	réalisation de parkings et voiries diverses (2)	crédit agricole - BFT	720 000 €	taux fixe : 4,36%	12	trimestrielle	30/03/09	30/12/20	66 214,67 €	11 399,56 €	77 614,23 €
2010	véhicules de collecte	banque populaire du massif central	300 000 €	taux fixe : 3,10%	8	trimestrielle	27/03/11	27/12/18	40 408,51 €	2 077,89 €	42 486,40 €
2011	extension site de traitement - phase 1	caisse d'épargne	450 000 €	taux fixe : 4,99%	20	trimestrielle	15/03/12	15/12/31	22 500,00 €	16 420,22 €	38 920,22 €
2012	extension site de traitement - phase 2	caisse d'épargne	220 000 €	taux fixe : 4,20%	20	annuelle	25/01/13	25/01/32	10 607,12 €	7 127,98 €	17 735,10 €
2012	véhicule de collecte	crédit agricole centre France	244 000 €	taux fixe : 2,89%	8	trimestrielle	01/03/13	01/12/20	30 500,00 €	3 195,26 €	33 695,26 €
2014	véhicules de collecte	la banque postale	300 000 €	taux fixe : 1,32%	8	trimestrielle	01/04/15	01/01/23	37 500,00 €	2 908,13 €	40 408,13 €
2014	extension site de traitement - phase 3	caisse d'épargne	4 700 000 €	taux fixe : 2,23%	20	trimestrielle	15/09/15	15/06/35	195 092,32 €	96 839,01 €	291 931,33 €
2015	véhicules de collecte	la banque postale	558 000 €	taux fixe : 1,20%	8	semestrielle	01/03/16	01/09/23	69 750,00 €	5 649,75 €	75 399,75 €
									633 524,24 €	159 890,04 €	793 414,28 €

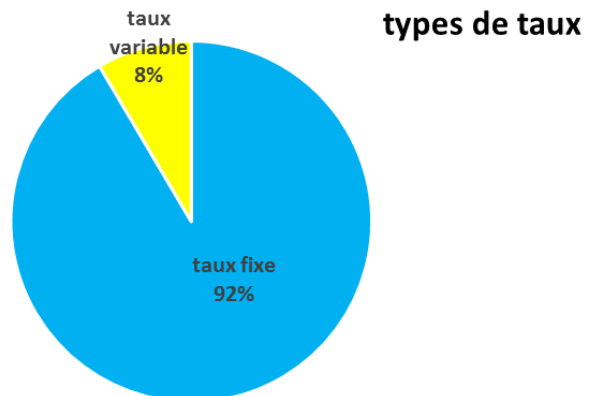
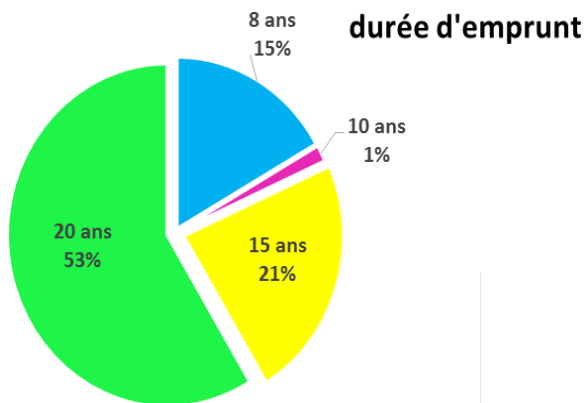
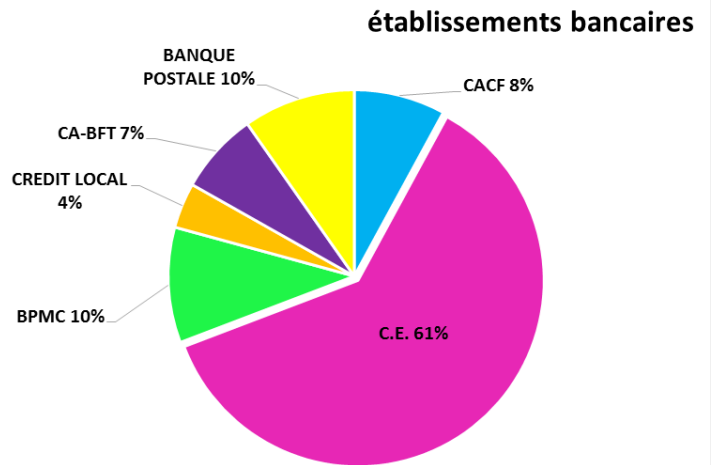
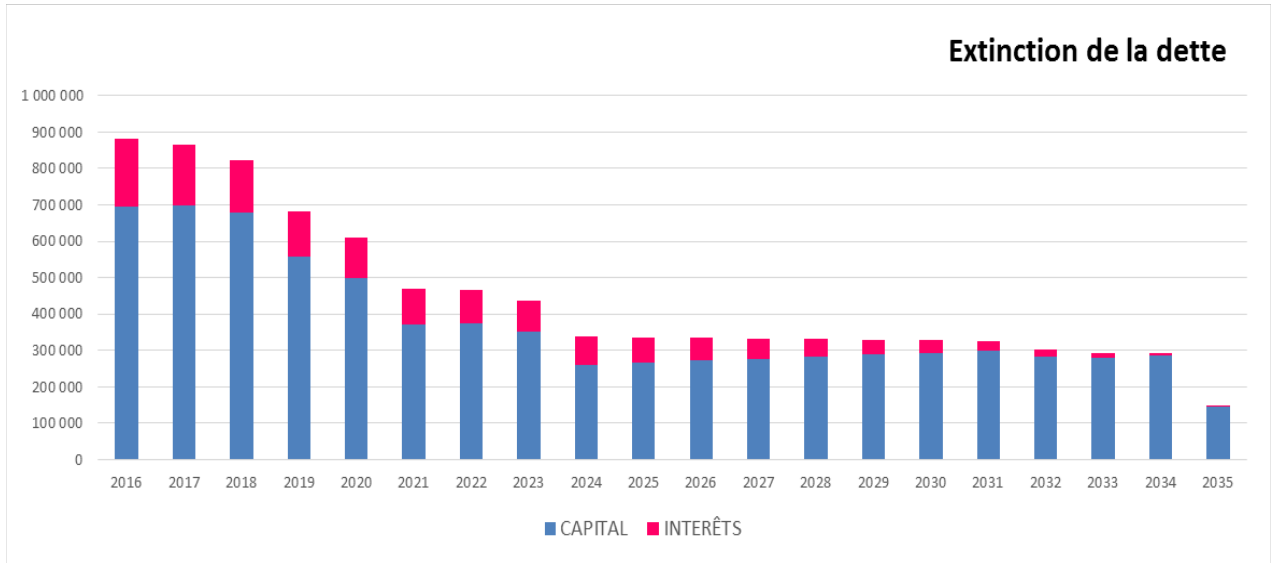
BUDGET COLLECTE SELECTIVE											
2002	centre de tri	crédit agricole centre France	523 000,00 €	taux fixe : 4,56%	15	trimestrielle	05/10/03	05/07/18	45 413,24 €	2 917,56 €	48 330,80 €
2007*	acquisition colonnes bacs	crédit agricole centre France	40 000,00 €	taux fixe : 4,66%	10	annuelle	28/03/08	28/03/17	4 000,00 €	186,40 €	4 186,40 €
2015	véhicules de collecte	la banque postale	134 000 €	taux fixe : 1,20%	8	semestrielle	01/03/16	01/09/23	16 750,00 €	1 356,75 €	18 106,75 €
									66 163,24 €	4 460,71 €	70 623,95 €

BUDGET CSDU											
									- €	- €	- €

* emprunts arrivant à échéance en 2017

TOTAL GENERAL	699 687,48 €	164 350,75 €	864 038,23 €
----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

LA DETTE EN GRAPHIQUES



VI - LES RESSOURCES DU SYNDICAT

1. LES RESULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS

Les comptes étant en cours de contrôle avec les services de la Trésorerie, à la date de rédaction du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), il ne s'agit que d'estimations de résultats.

BUDGET PRINCIPAL (en euros TTC)

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	8 500 954,48 €	2 068 105,12 €	230 740 €
recettes	12 224 407,02 €	2 478 726,55 €	1 500 €
résultat	3 723 452,54 €	410 621,43 €	-229 240 €

considérant le solde des restes à réaliser de :	229 240,00 €
considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement :	- €
il est proposé :	
- d'affecter au compte de réserves 1068	- €
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de :	3 723 452,54 €

BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE (en euros HT)

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	1 231 136,33 €	542 172,47 €	0 €
recettes	1 555 072,55 €	218 236,25 €	0 €
résultat	323 936,22 €	-323 936,22 €	0 €

considérant le solde des restes à réaliser de :	- €
considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement :	323 936,22 €
il est proposé :	
- d'affecter au compte de réserves 1068	323 936,22 €
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de :	- €

BUDGET ANNEXE C.S.D.U. (en euros TTC)

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2016
dépenses	2 408 280,15 €	951 262,40 €	15 340 €
recettes	3 886 461,79 €	379 714,96 €	0 €
résultat	1 478 181,64 €	-571 547,44 €	-15 340 €

considérant le solde des restes à réaliser de :	15 340,00 €
considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement :	586 887,44 €
il est proposé :	
- d'affecter au compte de réserves 1068	586 887,44 €
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de :	891 294,20 €

7. LES SUBVENTIONS

En 2016, **817 500 €** de subventions ont été versées par l'ADEME et le Conseil Départemental au SICTOM Nord Allier. L'ADEME pour les projets suivants :

- 8 546 € - acquisition de composteurs individuels
- 3 640 € - étude de faisabilité de tarification incitative
- 785 000 € - réalisation de la plateforme de compostage de déchets verts
- 11 760 € - mission d'accompagnement à la constitution d'une SPL
- 8 610 € - avant-projet pour le futur centre de tri

Compte tenu du décalage dans le temps entre la réalisation des travaux et l'encaissement des subventions, le montant des aides estimées pour 2017 est faible Il est principalement lié aux soldes des subventions relatives à la construction de la plateforme de compostage de déchets verts et à l'avant-projet du centre de tri.

Estimation pour 2017 : 19 150 €

VII - DEPENSES :

Extension du site de traitement

Elle concerne :

- ✗ la construction d'une unité de traitement et valorisation des déchets (UTVD),
- ✗ la construction d'une plateforme de compostage des déchets verts,
- ✗ la réalisation d'aménagements divers (ponts bascules, voiries, clôture, aménagements paysagers,...),
- ✗ l'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- 2031 op 1013 : extension du site de traitement : études 2 340 €

2. Travaux

L'opération d'extension du site de traitement de Chézy telle que définie page 7 du présent document, fait l'objet d'une gestion en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement, afin de permettre l'étalement du financement sur plusieurs exercices budgétaires.

Dans l'attente d'une décision de justice, les autorisations de programme 1, 2 et 3 sont mises à jour et prorogées.

Autorisation de programme n°1

Elle concerne les missions de **conduite d'opération, d'étude de sols, de coordination SPS et de contrôle technique**.

L'autorisation de programme n°1 pourrait être revue comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP	TOTAL	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
n°1 2009	DEPENSES													
	conduite d'opération	115 055,20 €	- €	47 792,16 €	64 306,53 €	2 956,51 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT													
	- études de sols	2 978,04 €	- €	- €	2 978,04 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	- coordination SPS	18 028,29 €	- €	- €	627,90 €	1 046,50 €	- €	2 914,80 €	3 168,00 €	- €	3 975,63 €	5 320,46 €	975,00 €	
	- contrôle technique	46 757,86 €	- €	- €	3 887,29 €	6 755,94 €	- €	2 305,46 €	3 183,06 €	- €	7 406,40 €	19 356,19 €	3 863,52 €	
	- divers	7 292,01 €	- €	1 352,00 €	1 296,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000,00 €	1 643,51 €		
	TOTAL	190 111,40 €	- €	49 144,16 €	73 096,26 €	10 758,95 €	- €	5 220,26 €	6 351,06 €	- €	14 382,03 €	26 320,16 €	4 838,52 €	
	RECETTES													
	Autofinancement	122 240,42 €	- €	49 144,16 €	73 096,26 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Emprunt	67 870,98 €	- €	- €	- €	10 758,95 €	- €	5 220,26 €	6 351,06 €	- €	14 382,03 €	26 320,16 €	4 838,52 €		
TOTAL	190 111,40 €	- €	49 144,16 €	73 096,26 €	10 758,95 €	- €	5 220,26 €	6 351,06 €	- €	14 382,03 €	26 320,16 €	4 838,52 €		

Autorisation de programme n°2

Elle concerne la **mission de maîtrise d'œuvre**.

L'autorisation de programme n°2 pourrait être revue comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
n° 2 2010	DEPENSES	maîtrise d'œuvre	959 802,46 €	- €	240 469,77 €	156 198,59 €	6 578,00 €	58 175,04 €	57 118,37 €	8 160,02 €	137 576,26 €	194 027,22 €	89 009,27 €	12 489,92 €
	EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT - maîtrise d'oeuvre - divers	divers	2 386,07 €	- €	1 777,75 €	608,32 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL	962 188,53 €	- €	242 247,52 €	156 806,91 €	6 578,00 €	58 175,04 €	57 118,37 €	8 160,02 €	137 576,26 €	194 027,22 €	89 009,27 €	12 489,92 €
	RECETTES	Autofinancement	14 738,02 €	- €	- €	- €	6 578,00 €	- €	- €	8 160,02 €	- €	- €	- €	- €
		Emprunt	947 450,51 €	- €	242 247,52 €	156 806,91 €	- €	58 175,04 €	57 118,37 €	- €	137 576,26 €	194 027,22 €	89 009,27 €	12 489,92 €
		TOTAL	962 188,53 €	- €	242 247,52 €	156 806,91 €	6 578,00 €	58 175,04 €	57 118,37 €	8 160,02 €	137 576,26 €	194 027,22 €	89 009,27 €	12 489,92 €

Autorisation de programme n°3 :

Elle concerne les **travaux**.

L'autorisation de programme n°3 pourrait être revue comme suit :

numéro de l'AP	objet de l'AP	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
n° 3 2011	DEPENSES	marché process/équipements/génie civil/bâtiment	- €	- €	- €	- €						
	EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT - travaux - divers (publicités)	marché terrassement / VRD	- €	- €	- €	- €						
		PFDV	5 226 383,03 €				777 078,46 €	3 970 568,57 €	257 443,81 €	221 292,19 €		
		TMB-compostage OMR	15 976 091,72 €				- €	- €	- €	2 888 716,63 €	10 125 398,00 €	2 961 977,09 €
		ISDND	2 760 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		1 500 000,00 €	1 260 000,00 €
		divers	93 483,18 €	- €	990,00 €	- €	2 460,06 €	10 033,12 €		20 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €
		TOTAL	24 055 957,93 €	- €	990,00 €	- €	779 538,52 €	3 980 601,69 €	257 443,81 €	3 130 008,82 €	11 675 398,00 €	4 231 977,09 €
	RECETTES	Autofinancement	23 127 681,49 €	- €	990,00 €	- €	779 538,52 €	3 843 825,25 €	- 527 556,19 €	3 123 508,82 €	11 675 398,00 €	4 231 977,09 €
		Emprunt	- €	- €		- €						
		Subventions	928 276,44 €	- €		- €		136 776,44 €	785 000,00 €	6 500,00 €	- €	- €
		TOTAL	24 055 957,93 €	- €	990,00 €	- €	779 538,52 €	3 980 601,69 €	257 443,81 €	3 130 008,82 €	11 675 398,00 €	4 231 977,09 €

VIII - DEPENSES :

Exploitation courante du SICTOM Nord Allier

Prévisions du budget principal (euros T.T.C)

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- op 1001 – 2181 : Matériel (bacs déchets verts)	19 110 €
- op 1002 – 2181 : Matériel de transport (vérin de fosse)	9 200 €
- op 1002 – 2182 : Matériel de transport (1 chassis + 1 BOM)	177 650 €
- op 1014 – 2051 : Logiciels	4 170 €
- op 1016 – 2313 : AMO travaux déchèterie de Chézy	18 270 €

pour un total de : **228 400 €**

Recettes :

- solde subvention de la plateforme déchets verts (ADEME + conseil départemental)	1 500 €
--	----------------

2. Déchèterie de Chézy

Suite à l'étude réalisée par Terroirs et Communautés, la réalisation d'une déchèterie à plat sur le site de Chézy est préconisée. Il conviendra d'inscrire au budget 2017 la maîtrise d'œuvre, les travaux et les différentes missions annexes
Estimation pour 2017: 2 M € + frais d'annonces

3. Audit du réseau des déchèteries

Dans le cadre d'un audit réalisé par le cabinet Territoires et Communautés sur les sept déchèteries gérées par le SICTOM Nord Allier, un diagnostic a été dressé. Différents types de travaux ont été préconisés afin de mettre aux normes ces déchèteries, mais également d'optimiser et de réorganiser les espaces dédiés au réemploi et aux différentes filières.

Compte tenu du volume financier des travaux estimés à 2 M€ (hors déchèterie de Chézy), il est proposé d'étaler sur plusieurs années la réalisation de ces travaux.

Il pourrait être envisagé de commencer par réaliser pour l'ensemble du parc de déchèteries les dépenses obligatoires liées aux dispositifs anti-chutes, puis dans un second temps, de prioriser les travaux sur les déchèteries, en commençant par celles où la fréquentation est la plus élevée.

Une autorisation de programme sera créée lors du budget primitif 2017.

Estimation pour 2017: 2 M € + frais d'annonces (à répartir sur plusieurs exercices)

4. Construction d'un bâtiment administratif

La réalisation d'un bâtiment regroupant l'ensemble des services administratifs en un seul lieu fait l'objet d'une étude de programmation en 2017 (cf page7).

Un concours pour choisir le maître d'œuvre pourrait être également lancé en 2017.

Estimation pour 2017: 323 000 € TTC + frais d'annonces

5. Travaux sur le site de Chézy

Recyclage de l'eau de la piste de lavage

Afin de poursuivre une démarche d'éco-exemplarité dans laquelle le SICTOM Nord Allier s'est engagé dans le cadre du PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) en partenariat avec l'ADEME, mais également afin de maîtriser les coûts de fonctionnement, une réflexion a été menée pour réaliser un système de recyclage des eaux de la piste de lavage du site de Chézy et renouveler le système haute pression.

Estimation pour 2017 : 154 000 € TTC + frais d'annonces

Sécurité

Afin de réduire la vitesse dans la voie principale d'accès du site, il est envisagé de poser des bandes rugueuses.

Estimation pour 2017 : 4 000 €

6. Travaux Bâtiment Garage/Ateliers

Une réorganisation des bureaux aux services techniques est à envisager. L'espace actuellement ouvert à l'étage pourrait être cloisonné pour créer un nouveau bureau. L'accès à l'étage devrait également être modifié.

Estimation pour 2017: 48 000 € (maîtrise d'œuvre, travaux et missions annexes)

Dans le cadre d'une démarche éco-exemplarité, il est également envisagé le remplacement des éclairages par des LED, afin de réduire la consommation électrique du site.

Estimation pour 2017 : 22 500 €

Dans la partie mécanique du garage, afin de sécuriser les conditions de travail du personnel, un système antichute devra être installé sur les fosses.

Estimation pour 2017 : 7 000 €

7. Travaux sur les déchèteries de Bourbon et Neuilly-le-Réal

Sur la déchèterie de Bourbon, une partie de la clôture de la déchèterie est une simple limite végétale dont l'entretien devient difficile. Il est proposé d'arracher cette rangée de cyprès et d'installer une nouvelle clôture.

Sur la déchèterie de Neuilly-le-Réal, un séparateur d'hydrocarbures doit être installé pour répondre aux normes de sécurité.

Estimation pour 2017 : 25 500 € TTC

8. Travaux au bâtiment social

Toujours dans une démarche d'éco-exemplarité, le SICTOM Nord Allier envisage le remplacement de matériels existants par des équipements permettant la réduction de la consommation d'eau.

Estimation pour 2017 : 4 500 € TTC

9. Acquisition de divers matériels roulants

a) acquisition de véhicules de collecte

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules de collecte, il est nécessaire d'inscrire au budget, l'acquisition de 2 véhicules de collecte (hors report de crédits 2016)

Estimation pour 2017 : 366 000 € TTC + frais d'annonces

b) acquisition de matériel pour véhicules de collecte

Il sera nécessaire de prévoir l'adaptation d'un système hytower (filet) sur une remorque acquise en 2016.

Estimation pour 2017 : 4 700 € TTC

10. Acquisition de divers matériels

a) Equipements techniques

- divers matériels d'entretien et d'atelier,
- désherbeur thermique
- locaux pour la recyclerie à Chézy et Avermes,
- signalétique diverse,
- bacs à ordures ménagères et déchets verts

Estimation pour 2017 : 227 600 € TTC + frais d'annonces

b) Mobiliers, matériels informatiques et logiciels

- mobiliers,
- matériels informatiques dont un photocopieur
- logiciels dont le changement des logiciels Finances/Ressources Humaines

Estimation pour 2017 : 68 000 € TTC + frais d'annonces

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses de personnel

Concernant les dépenses de personnel, une partie spécifique du Débat d'Orientation Budgétaire doit être dédiée à une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, conformément à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, ainsi qu'au Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Dans un contexte de raréfaction de l'argent public, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'impose désormais à l'ensemble de ces structures, y compris le SICTOM Nord Allier.

Le pilotage de la masse salariale est ainsi devenu un enjeu majeur et un levier pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics, tout en permettant le maintien d'un service public de qualité et d'un niveau d'investissement suffisant.

1) Décisions nationales en matière de gestion des ressources humaines présentant une incidence financière pour le SICTOM Nord Allier

En matière de ressources humaines, la préparation du budget primitif 2017 du SICTOM Nord Allier devra tenir compte des décisions nationales suivantes :

- La revalorisation du point d'indice décidée début 2016, qui prendra son plein effet en 2017. Suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales, le Gouvernement a en effet décidé de revaloriser le point d'indice de + 0,6% dès juillet 2016, puis de + 0,6% à compter de février 2017, mettant ainsi fin à 6 années de gel de la valeur du point.
- L'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), qui prévoit notamment de transférer une partie des primes sur le traitement indiciaire. Cette mesure, dont l'application progressive sera neutre pour les agents actifs, mais positive pour ceux qui partent à la retraite en améliorant le montant de leur pension, viendra alourdir le coût des charges patronales supportées par le SICTOM Nord Allier.
Déjà effective depuis 2016 pour les agents de catégorie B, l'application de cette mesure se poursuivra en 2017 et 2018 pour les agents de catégorie A et C. En parallèle de ce transfert primes/points, un reclassement de l'ensemble des grilles statutaires s'appliquera dès 2017.
- La pérennisation en 2017 de la diminution du taux de la contribution patronale au CNFPT de 1% à 0,9%, appliquée depuis 2016.
- La hausse des cotisations :
 - le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL au 1^{er} janvier 2017 (Employeur de 30,60% à 30,65%)
 - l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC au 1^{er} janvier 2017 (Employeur de 4,08% à 4,20%)

2) Éléments de contexte local en matière de ressources humaines

Le SICTOM Nord Allier s'est engagé depuis plusieurs années dans un processus d'optimisation de ses ressources humaines.

Ainsi, l'évolution des effectifs reste maîtrisée ; 2016 a été marquée par le recrutement d'une responsable des Finances et de l'Administration Générale.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 4 ans.

Evolution des effectifs	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Janvier 2017
Fonctionnaires (titulaires – stagiaires)	96	101	97	96	98	99
Agents contractuels	7	2	3	3	4	1
Contrats de droit privé (emploi d'avenir)	0	0	2	4	6	5
Total	103	103	102	103	108	105

Pour 2017, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (hors PPCR et revalorisation du point d'indice) est estimé à 1 %, à périmètre constant.

En effet, l'impact du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) est, à ce jour, difficilement mesurable. La communauté d'agglomération de Moulins, issue de sa fusion avec les communautés de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et les communes de Dornes et Saint-Parize-en-Viry a enclenché la procédure d'adhésion au SICTOM Nord Allier et l'intégration de certaines nouvelles communes nécessitera un travail de refonte des tournées de collecte.

3) Quelques points à noter impactant les dépenses de personnel sur 2017

Le SICTOM Nord Allier procédera au remplacement de Mme BONILLO en qualité de Directeur Général des Services.

Il est également prévu les recrutements suivants :

- Un Technicien études et suivi des travaux pour les Services Techniques
- 3 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ainsi qu'un contrat emploi d'avenir pour les besoins du service Collecte (gardien de déchèterie ou ripeur) dans le cadre de départs de différents agents (retraite, non renouvellement de contrat)

Parallèlement, la refonte du régime indemnitaire, dans le respect des textes en vigueur (R.I.F.S.E.E.P.), sera engagée pour mieux reconnaître les responsabilités, les expertises et les conditions de travail spécifiques des agents du SICTOM.

L'estimation présentée au débat d'orientations budgétaires prend en compte les situations connues au 1^{er} janvier 2017 des agents absents pour cause de maladies.

	BUDGET TOTAL 2016	CA 2016	DOB 2017
Dépenses	4 483 797 €	4 424 925 €	4 500 000 €
Recettes	145 168 €	296 581 €	141 800 €
Charges nettes	4 338 629 €	4 128 344 €	4 358 200 €

4) La formation professionnelle des agents

Dans un contexte marqué par la contrainte budgétaire, le SICTOM Nord Allier maintient son engagement en faveur de la formation professionnelle de ses agents, en cherchant à développer l'offre de formations « en intra » ou « en union de collectivités » de manière à l'adapter à la réalité des pratiques et des besoins spécifiquement identifiés au sein de la structure.

Au-delà de la cotisation versée au CNFPT, le SICTOM Nord Allier inscrit à son budget une enveloppe de formations hors CNFPT.

5) Le temps de travail

Les services du SICTOM Nord Allier fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées.

- Temps de travail annuel : 1 607 heures
- Hebdomadaire : 38h00
- Journalier : 7h36

Les cycles de travail ont été adaptés aux besoins des services notamment concernant la collecte.

2. Etudes

Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers ou assimilés ont l'obligation d'élaborer d'un PLPD.

Pour mémoire, le SICTOM Nord Allier a signé le 21 décembre 2010 un accord-cadre avec l'ADEME pour élaborer et mettre en œuvre un PLPD. L'objectif de cette démarche était de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire de 7% soit une réduction de 26 kg/ habitant en 2015. L'objectif a été atteint avec -7,97 % en 2015.

Arrivé au terme de son PLPD, le SICTOM Nord Allier, avec l'aide d'un cabinet extérieur, doit élaborer un nouveau programme qui établira :

- Un état des lieux
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme

Estimation pour 2017: 80 000 € TTC

Etude des modes de gestion de la plateforme de compostage des déchets verts

Le contrat d'exploitation de la plateforme arrivant à terme en octobre 2017, il est nécessaire d'étudier le futur mode d'exploitation de cet équipement. Pour cela, il conviendra d'attribuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études en charge de présenter les différentes possibilités

Estimation pour 2017: 20 000 € TTC

3. SPL ALLIER TRI

Les frais de fonctionnement de la SPL ALLIER TRI pour l'année 2017 sont estimés à 110 000 €, à partager entre les structures adhérentes, soit 0.31 €/hab.

Estimation pour 2017 : 30 000 € pour le SICTOM Nord Allier

4. TGAP

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le SICTOM Nord Allier est tenu de faire une déclaration au service des Douanes dans le cadre de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les tonnages qui entrent sur l'ISDND. Cette démarche était auparavant assurée par le délégataire.

La déclaration pour les tonnages entrés sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy doit être établie au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La TGAP est payable en 3 acomptes, dus avant les 30 avril, 31 juillet et 31 octobre, chacun correspondant au 1/3 du montant total.

Au budget 2017, il conviendra donc de prévoir la TGAP due sur les tonnages enfouis en 2016 et les acomptes de TGAP au titre de l'année 2017

Estimation pour 2017: 1 446 000 €

Prévisions du budget Collecte Sélective (euros H.T)

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser (RAR)

Dépenses : Néant

Recettes : Néant

2. Acquisition de divers matériels

- Compacteur pour la collecte en point d'apport volontaire des emballages en plastiques, métal et briques alimentaires
- colonnes enterrées,
- bacs roulants pour les emballages et produits recyclables.

Estimation : 101 500 € HT + frais d'annonces

Prévisions du budget C.S.D.U. (euros T.T.C)

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- 2313 – travaux puits 15 340 €

2. Travaux

Les travaux de couverture définitive de la zone 3 de l'ISDND sont gérés en autorisation de programme/crédits de paiement.

L'autorisation de programme n°7 pourrait être revue comme suit :

Couverture définitive de la zone 3 - autorisation de programme n°7

numéro de l'AP	objet de l'AP		TOTAL	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
n° 7 2014	DEPENSES	- maîtrise d'œuvre	81 829,37 €		27 930,00 €	25 198,50 €	7 665,87 €	11 515,00 €	8 995,00 €	525,00 €
		- coordination SPS	4 735,20 €		1 428,00 €	- €	1 653,60 €	1 653,60 €		
	COUVERTURE FINALE DE LA ZONE 3	- travaux	1 140 083,12 €		211 658,47 €	324 223,53 €	196 201,12 €	204 000,00 €	204 000,00 €	- €
		- divers	18 583,78 €	108 €	5 412,00 €	2 691,12 €	10 000,00 €	372,66 €		
		TOTAL	1 245 231,47 €	108,00 €	246 428,47 €	352 113,15 €	215 520,59 €	217 541,26 €	212 995,00 €	525,00 €
	RECETTES	Autofinancement	1 245 231,47 €	108,00 €	246 428,47 €	352 113,15 €	215 520,59 €	217 541,26 €	212 995,00 €	525,00 €
		TOTAL	1 245 231,47 €	108,00 €	246 428,47 €	352 113,15 €	215 520,59 €	217 541,26 €	212 995,00 €	525,00 €

Travaux de réfection de 2 puits de collecte de lixiviats

Il conviendra d'inscrire au budget primitif 2017 :

- la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage attribuée au bureau d'études SERAPIS
- les travaux
- les missions annexes

Estimation pour 2017 : 314 000 € + frais annonces

Acquisitions de divers matériel pour mise en place sur le réseau de collecte de lixiviats

Estimation pour 2017 : 10 000 €

IX - ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

Hypothèses retenues :

Emprunt pour le matériel roulant

- 2017 et les suivantes
 - Montant : 400 000 €/an
 - Taux : 1.5%
 - Durée : 8 ans

Emprunts pour l'extension du site de traitement

- 2017 :
 - Montant : 3 238 400 €
 - Taux : 2%
 - Durée : 20 ans
- 2018 :
 - Montant : 11 357 400 €
 - Taux : 2%
 - Durée : 20 ans
- 2019 :
 - Montant : 2 374 500 €
 - Taux : 2%
 - Durée : 20 ans

Emprunt pour la déchèterie de Chézy

- 2017 :
 - Montant : 2 000 000 €
 - Taux : 1,8%
 - Durée : 15 ans

Emprunt pour les travaux sur le réseau des déchèteries (hors Chézy)

- 2017 à 2022 :
 - Montant : 300 000 € par an
 - Taux : 1,8%
 - Durée : 15 ans

Emprunt pour le bâtiment administratif

- 2018 :
 - Montant : 2 700 000 €
 - Taux : 2%
 - Durée : 20 ans

Evolution des charges de fonctionnement

- A compter de 2017 : +3% par an par rapport à l'année passée
- 2019 : surcoût dû à l'exploitation de l'UTVD (unité de traitement et de valorisation des déchets) : 1 560 000 €

Evolution du produit de la TEOM

	Montant de TEOM
2012	88 €/habitant/an
2016	98 €/habitant/an
2020	145 €/habitant/an (prévision)